

<http://pierrealainmillet.fr/reseau-de-chaleur-confluence>



conseil métropolitain du 29 juin 2015

Le réseau de chaleur confluence et la métropole

- Interventions - Conseil métropolitain du Grand Lyon -

Date de mise en ligne : lundi 29 juin 2015

Copyright © Blog Vénissian de Pierre-Alain Millet - Tous droits réservés

Cette délibération, constate le retard de la chaufferie biomasse de confluence, conduisant au report de l'échéance de mise en service de ce réseau de chaleur obligeant à prévoir des chaufferies mobiles provisoires. Il faut donc prolonger la convention jusqu'à fin 2017, date où nous devrions avoir une nouvelle DSP du réseau de Lyon-Villeurbanne.

Ce projet faisait l'objet d'une action de notre plan climat pour un quartier Confluence dont les émissions carbone en 2020 seraient au niveau de 2000, et proposait pour cela une centrale de production d'énergie de type cogénération à gazéification de bois. La délibération de ce jour évoque la complexité technologique qui nécessite de prolonger les études et de prévoir une phase d'exploitation test. Mais l'énergie est un domaine où les batailles technico-commerciales sont d'importance, nous le savons bien dans les difficultés juridiques de notre dsp. Donc les effets du marketing doivent nous pousser à un effort de transparence pour maîtriser les coûts actuels et futurs. Pouvez-vous donc nous préciser l'état d'avancement des études sur cette cogénération avec gazéification de biomasse ?

Ce qui conduit à une autre question, la convention de la ZAC Confluence prévoit le rachat du réseau de chaleur par la métropole pour un montant de 10M€. Il faut donc supposer que ces 10M€ feront partie du prix de rachat par un futur délégataire du réseau Lyon-Villeurbanne. Je n'ai pas souvenir que ce point ait été traité dans la DSP discutée en 2014. Or, sans recette correspondante, ces 10M€ deviendraient une subvention alors que je croyais être dans le vrai en disant en commission que comme pour l'eau qui paie l'eau, la chaleur paie la chaleur.

Pouvez-vous nous le confirmer ?